

## Candidature à palabre d'Ali Bongo

# René Aboghé Ella devrait-il démissionner ?

**Adolphe Mezui**

Le président de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cenap) est, en ce moment, au cœur d'une vive polémique. René Aboghé Ella, devenu au fil des années l'un des symboles de l'imposture d'Ali Bongo en 2009, est entraîné d'échafauder – autrement – un plan de fraude qui devrait permettre à l'enfant-roi de remplir pour sept ans. Mais il lui sera difficile de rééditer la forfaiture d'il y a sept ans. Ainsi, contre l'éthique et la déontologie, ce haut magistrat n'hésite plus à montrer son zèle pro-Ali, et provoquer la colère des candidats à la prochaine élection. Jeudi 07 juillet, Aboghé Ella a essuyé un affront qui devrait logiquement le forcer à démissionner de la présidence de la Cenap avec l'ensemble de son bureau. La Cour constitutionnelle a rendu, en effet, un jugement annulant la décision n° 001510 / Cenap / Cab-P / P fixant la composition du dossier de candidature à l'élection présidentielle. Par cette décision, Aboghé Ella s'était permis d'ajouter dans la liste des pièces



à fournir, un certificat de nationalité, nullement exigé par l'article 154 du code électoral, outrepassant, au passage, ses compétences d'autorité administrative chargée uniquement d'appliquer la loi. En réaction à cette tentative de voler au secours du « sans papier fixe », Ali Bongo, le candidat d'Héritage et Modernité, Guy Nzouba Ndama avait saisi immédiatement Marie Madeleine Mborantsuo. Après la décision de la Cour constitutionnelle – qui rappelle l'annulation des ordonnances

fatales à Sidonie Flore Ouwé – la crédibilité déjà grandement entamée de René Aboghé Ella ne permet pas de laisser aux mains de ce personnage unanimement contesté l'organisation de la présidentielle. Sa partialité en faveur d'Ali Bongo est si évidente que l'opinion ne comprend pas qu'un magistrat de son rang ait ostensiblement créé la confusion, en se substituant abusivement au législateur, dans le seul but de ménager un exutoire à la candidature vermoulue de l'enfant-roi. Pour rappel, le certificat de nationa-

lité est exigé pour les autres élections nationales et locales, excepté la présidentielle. Rebaptisée par les Gabonais « Commission électorale nationale aliénée et partisane », la Cenap de René Aboghé Ella fait partie des organes, dont l'opposition et la société civile réclament une concertation nationale pour repenser les institutions de notre pays. En effet, au lieu de veiller à la transparence et à l'équité du processus électoral, cette commission ressemble à une instance du PDG au service du distingué camarade. Partant de là, elle cristallise déjà les frustrations des Gabonais qui y voient un verrou au changement réclamé par la majorité des compatriotes, notamment après la réception du dossier de candidature d'Ali Bongo, le samedi 09 juillet passé. De l'aveu des émergents, eux-mêmes, le dossier de l'enfant-roi contenait un certificat de nationalité. Aboghé Ella va-t-il, une fois de plus, favoriser la perpétuation d'un coup d'Etat électoral au vu et au su de tous les Gabonais ? Ce ne serait pas de la témérité, mais de l'inconscience. La sagesse voudrait qu'il démissionnât purement et simplement. ■